CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

RAPPORT ANNUEL
1983

ORGANES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

L'Assemblée des délégués est l'organe suprême de la Chambre d'agriculture du Jura. Elle est formée de l'ensemble des délégués des 183 organisations membres à raison de deux délégués pour chaque organisation.

Le Comité et le Bureau

MM. Luc Fleury, agric., Porrentruy, président * °
Jean Paupe, agric., Seleute, vice-président *
Blaise Oriet, Ing. ETS, Delémont, secrétaire
Bernard Beuret, directeur, Delémont *
Mme Mathilde Jolidon, Le Prédame * °

Mme Brigitte Girardin, Cornol °
MM. Claude Ackermann, agric., Bourrignon °
Jean Boillat, agric., Muriaux
Rémi Cattin, agric., Courroux
Jean-Louis Chételat, agric., Courtételle
Maurice Cuttat, agric., Bonfol
François Desboeufs, agric., Courgenay
Pierre Frund, agric., Courchapoix °
Robert Frund, directeur, Courgenay °
Isaac Gerber, agric., Les Rouges-Terres °
Roland Hügli, agric., Miécourt °
Hubert Marchand, agric., Monturban, Ocourt
Fernand Quiquerez, agric., Grandfontaine
Joseph Schaffner, agric., Bourrignon
Robert Villat, agric., Les Rottes, Montfaucon °
Joseph Willemin, agric., Epauvillers
Pierre Wüthrich, agric., Courtételle.

* membres du bureau
° membres ayant atteint la limite de mandat.

Les vérificateurs des comptes

MM. Joseph Comte, Courtételle, titulaire
Henri Laville, agric., Chevenez, tit.
Robert Piquerez, agric., Montenol, tit.
Yves Courbat, agric., Buix, suppléant
François Rossé, instituteur, Boncourt suppl.

Suite en page 3 de la couverture

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

RAPPORT ANNUEL 1983

Table des matières ***Pages***

1.	*Procès-verbal de la 8e assemblée des délégués du 4 mars 1983 à Courtemelon*	*2 - 8*
	Résolution	*9*
2.	*Rapport d'activité 1983*	*10 - 28*
2.1.	*Introduction*	*10*
2.2.	*D'une assemblée à l'autre*	*11*
2.3.	*Actualités agricoles jurassiennes*	*16*
2.4.	*Activités du secrétariat*	*22*
2.5.	*Conclusion*	*27*
3.	*Programme d'activité 1984*	*28 - 29*
4.	*Comptes 1983 et budget 1984*	*30 - 32*
	Statistiques et renseignements divers	*33 - 36*

- * -

I. PROCES-VERBAL de la 8e assemblée générale des délégués tenue à Courtemelon le 4 mars 1983.

ORDRE DU JOUR

1. *Ouverture de l'assemblée par le président de la Chambre d'agriculture*
2. *Désignation de scrutateurs*
3. *Procès-verbal de la 7e assemblée des délégués du 19 février 1982 à St-Ursanne*
4. *Rapport présidentiel et rapport d'activité 1982*
5. *Comptes 1982 et rapport de vérification*
6. *Budget 1983*
7. *Programme d'activité 1983*
8. *Election du représentant jurassien à la FSASR*
9. *Adaptation des statuts*
10. *Résolution*
11. *Divers et propositions individuelles.*

---

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la Chambre d'agriculture

A 13 h 45, le président Luc Fleury salue les délégués et en particulier les paysannes jurassiennes en costume, MM. Bernard Varrin, président du Parlement, Jean-Pierre Beuret, ministre de l'économie, Bernard Beuret, directeur de l'Ecole d'agriculture, Germain Joliat, maire de Courtételle, André Biedermann, député et président de la Société d'agriculture de Delémont, Jean Wilhelm, conseiller national, plusieurs députés ainsi que les représentants d'organisations agricoles invitées : Fédération des consommatrices, SAB, SVAJ, VLG, MIBA, Milchverband Berne et les représentants de la presse.

Après avoir fait part de quelques excuses, le président relève l'épreuve qui touche M. Henri Cuttat, chef du Service de l'économie rurale et ancien président de la Chambre d'agriculture. L'assemblée observe un instant de recueillement à la mémoire de Mme Cuttat.

S'adressant à l'assistance, le président du Parlement félicita les responsables de la Chambre d'agriculture pour le dynamisme dont ils font preuve. Puis, M. Varrin s'exprima brièvement sur quatre points :

- *politique agricole cantonale,*
- *améliorations foncières,*
- *contingentement des productions et*
- *problème des campagnols, concluant en ces termes:*

"Partir unis au combat et dans tous les domaines signifie force, réussite et progrès. C'est dans ces sentiments que je souhaite à la Chambre d'agriculture et aux agriculteurs du canton une fructueuse année 1983".

M. Bernard Beuret souligna, pour s'en féliciter, la bonne collaboration existant entre Courtemelon et la Chambre d'agriculture, "appelées à conjuguer leurs efforts en vue de réaliser une oeuvre commune. C'est d'ailleurs aussi un choix politique, une volonté de l'Etat". M. Beuret adressa des félicitations à la Chambre d'agriculture pour l'oeuvre accomplie, formant les voeux les meilleurs "pour l'avenir de cette organisation porteuse des espérances de l'agriculture jurassienne".

Maire de la commune hôte, M. Germain Joliat de Courtételle dit toute son estime aux représentants de l'agriculture jurassienne, rappelant que sa commune compte 22 exploitations agricoles, mais aussi 66 chômeurs complets, dont 34 hommes. M. Joliat souligna l'importance d'avoir des professions bien organisées, comme l'agriculture.

M. Biedermann apporta le salut de la Société d'agriculture régionale, présentant succintement l'agricul-

ture du district de Delémont forte de 700 exploitations disposant de 12.305 hectares de SAU. M. Biedermann releva également le rôle important de l'Ecole d'agriculture et le succès actuel de la formation professionnelle qui autorise beaucoup d'espoir pour l'avenir.

Représentant de la Terre romande, M. Roger Ummel adressa aussi quelques mots à l'assemblée, soulignant l'importance d'une bonne collaboration entre les organisations agricoles romandes.

Après avoir remercié les intervenants pour leurs paroles de sympathie et d'encouragement, le président déclare l'assemblée ouverte.

2. Désignation de scrutateurs

MM. Georges Roy, Germain Piquerez et Mme Erika Chariatte sont désignés par l'assemblée.

3. Procès-verbal de la 7e assemblée des délégués du 19.2.82 à St-Ursanne

Ce procès-verbal figure aux pages 2 à 9 du rapport annuel. Il est approuvé par l'assemblée avec remerciements à son auteur, B. Oriet.

4. Rapport présidentiel et rapport d'activité 1982

L'agriculture est-elle considérée à sa juste valeur en 1983, se demande le président Fleury. Pour répondre à cette question, le président évoque les principaux problèmes auxquels est confrontée l'agriculture jurassienne : diminution des exploitations agricoles, mise en valeur des productions, fiscalité agricole, campagnols, contingentement laitier, politique de l'environnement. En conclusion, M. Fleury considère qu'il appartient aux agriculteurs et à leurs organisations de faire en sorte que la réponse à la question posée soit positive.

Quant au secrétaire général, il développe quelques points contenus dans le rapport d'activité, soulignant ce qui a été fait, mais aussi ce qui reste à faire et

appelant tous les agriculteurs à un engagement solidaire pour la promotion de l'agriculture jurassienne.

La discussion est largement utilisée. Parlant de la protection de la nature, M. Denis Prêtre relève que ces milieux se prétendent experts dans notre profession. L'intervenant souligne également la "désinvolture" du Service des contributions qui ignore totalement les réalités de l'agriculture jurassienne.

M. André Biedermann s'inquiète à propos de la nouvelle loi sur les constructions. Il faudrait inviter les communes à ne plus utiliser de terrains agricoles avant d'avoir épuisé les ressources existantes en la matière.

Plusieurs intervenants réagissent vivement contre l'augmentation exagérée des normes fiscales, augmentation ne tenant aucun compte de l'évolution des structures agricoles (surfaces, UGB, notamment).

A l'unanimité, l'assemblée charge le comité et le bureau de reprendre contact avec le Service des contributions.

Le président signale que 118 organisations membres sont représentées par 178 délégués.

5. Comptes 1982 et rapport de vérification

Les comptes figurent aux pages 30 à 32 du rapport annuel. Après leur présentation par le secrétaire et la lecture du rapport de vérification par le président, les comptes sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

6. Budget 1983

Le budget 1983 est approuvé tel qu'il figure à la page 31 du rapport annuel; il porte sur un montant de Fr. 112.000.- et présente un excédent présumé de recettes de Fr. 850.-.

7. Programme d'activité 1983

Ce programme est proposé aux pages 28 et 29 du

rapport annuel. Les points suivants retiendront particulièrement l'attention de la Chambre d'agriculture au cours de l'année :

- *contingentements (lait, betteraves, colza, porcs),*
- *paiement du lait à la teneur,*
- *réglementation des importations de fourrages,*
- *campagnols,*
- *définition d'une politique agricole cantonale,*
- *mise en valeur des productions,*
- *restructuration du secrétariat.*

Ce programme ne suscite pas de discussion et est approuvé par l'assemblée.

8. Election du représentant jurassien à la FSASR

M. Camille Wermeille étant parvenu au terme de mandat, il appartenait à la Société d'agriculture de Delémont de proposer un candidat. Au nom du comité de cette société, M. André Biedermann propose la candidature de M. Jean-Louis Chételat, maître-agriculteur de Courtételle. M. Chételat est élu à l'unanimité; le président lui souhaite beaucoup de plaisir dans cette charge et remercie M. Wermeille pour son excellente représentation à la FSASR. Cette nomination entraîne également le remplacement de M. Wermeille par M. Chételat au comité de la Chambre d'agriculture.

9. Adaptation des statuts

Les propositions de modification, dûment motivées, ont été envoyées à tous les membres avec la convocation. Le président relève que le préavis statutaire de 3 mois n'a pu être respecté et pose la question de l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée par l'assemblée sans opposition.

Les différentes modifications proposées sont présentées successivement et acceptées avec les amendements suivants :

- *art. 18' : supprimer la mention "par objet" sous points a et b;*
- *art. 19 : remplacer "un mois" par "six semaines";*
- *l'énumération des articles sera adaptée au nouvel état (art. 1 à 24).*

Au vote final, les modifications proposées avec les amendements sus-mentionnés sont adoptées sans opposition.

10. Résolution

La résolution, dont le texte figure ci-après, est adoptée à l'unanimité par l'assemblée.

11. Divers et propositions individuelles

Arrivé en cours d'assemblée, le ministre Jean-Pierre Beuret apporte les voeux de sympathie du Gouvernement. Constatant que l'assemblée annuelle de la Chambre d'agriculture est une occasion privilégiée pour faire le point sur la situation de l'agriculture jurassienne, le ministre se félicite de la bonne collaboration entre les autorités et la Chambre d'agriculture.

La plus grande part de la politique agricole incombe à la Confédération; à ce sujet, il y aura lieu de se soucier de la répartition des tâches Confédération/ cantons : certains aspects de la politique agricole pourraient être remis en question. M. Beuret mentionne le financement de la vulgarisation agricole et les crédits d'investissement, dont la loi fédérale échoit en 1987 et où le canton du Jura n'a pas une part équitable. Le ministre de l'agriculture conclut en soulignant qu'une bonne collaboration entre toutes les instances favorisera une évolution harmonieuse de l'agriculture jurassienne.

M. Isaac Gerber recommande la signature de l'initiative contre la spéculation foncière. Le comité s'est déjà prononcé en faveur de cette initiative; si elle

n'est pas parfaite, elle a au moins le mérite d'attirer l'attention sur un problème qui mine l'agriculture.

La discussion n'étant plus utilisée, le président remercie tous les participants en formant ses voeux les meilleurs pour l'année agricole 1983 et lève l'assemblée à 16 h 20.

Un apéritif, gracieusement offert par la succursale VLG de Delémont est servi aux participants par les paysannes jurassiennes.

Le secrétaire : Blaise Oriet

A méditer :

LES GENS QUI NE RIENT JAMAIS
NE SONT PAS DES GENS SERIEUX !
Alphonse Allais

QUAND TOUT VA BIEN, L'OPTIMISME EST UN LUXE;
QUAND TOUT VA MAL, C'EST UNE NECESSITE.
Bertrand de Jouvenel

S'IL RESTE UNE CHANCE, C'EST EN AVANT.
M. Laederach

LE TEMPS FILE : N'OUBLIEZ PAS
QUE VOUS ETES AUX COMMANDES.
William Blake

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

RESOLUTION

Réunis en assemblée générale le 4 mars 1983 à Courtemelon, 178 délégués de la Chambre d'agriculture du Jura ont voté la résolution suivante à l'unanimité :

La Chambre d'agriculture du Jura invite les agriculteurs à demander et à soutenir la réalisation de remaniements parcellaires dans les communes qui ne sont pas encore remaniées. Si les occasions actuelles ne sont pas saisies, l'agriculture jurassienne souffrira d'un handicap considérable à l'avenir.

Face à ce véritable défi à assumer par une génération, l'agriculture jurassienne attend une aide exceptionnelle des pouvoirs publics (canton, communes, Confédération).

L'avenir de l'agriculture s'annonce sous des auspices peu encourageantes :

- restrictions de production dans la plupart des branches, stagnation de la demande;
- diminution des aides publiques;
- multiplication de mesures dirigistes manquant de nuances;
- accentuation des conflits d'intérêt.

Dans ce contexte, la Chambre d'agriculture du Jura invite les agriculteurs à ne pas céder au découragement et à éviter le repli sur soi. Au contraire, ces difficultés ne pourront être surmontées que par un effort commun fondé notamment sur les critères suivants :

- solidarité professionnelle (particulièrement dans le cadre du canton);
- recherche de solutions originales, diversification (production porcine, aviculture, tabac, etc);
- maîtrise accrue des techniques de production, formation professionnelle;
- participation plus active de la profession au marché : mise en valeur du lait, de la viande -JURA CARNA-, restructuration des coopératives.

L'Etat est invité à répondre à cet effort de la profession par une attitude correspondante basée sur la confiance réciproque, sur la communauté d'intérêts et d'objectifs et sur la volonté et la capacité de la profession d'assumer sa propre promotion.

Divers problèmes récents dénotent une tendance à l'étatisme qui ne correspond ni aux voeux, ni à la réalité de l'agriculture, ni même aux intérêts de l'Etat et de la communauté jurassienne.

En matière de politique agricole fédérale également, une plus grande souplesse et une meilleure prise en compte des réalités concrètes, régionales et individuelles sont souhaitées.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

2. RAPPORT D'ACTIVITE 1983

2.1. Introduction

Relativité. *Voilà un mot qui a déjà fait une grande carrière au 20e siècle et qui n'a cependant pas dit son dernier mot!*

Considérée avec recul, chaque époque s'inscrit dans une ambiance qui peut souvent être caractérisée par une idée force. L'idée qui correspond à notre époque est celle de "relativité" :

- *relativité des valeurs, qu'elles soient traditionnelles, révolutionnaires ou modernes;*
- *relativité des réalités et des problèmes : la faim gagne du terrain sur notre terre dans le même temps où l'Occident croule sous les excédents alimentaires;*
- *relativité des systèmes et des solutions : l'idéalisme est souvent l'antichambre du totalitarisme; l'enfer est, dit-on, pavé de bonnes intentions.*

Faut-il regretter les certitudes d'antan, ou aspirer à de nouvelles certitudes ? Dans les deux cas, la désillusion pourrait bien être le résultat de ce refus de la réalité.

Certes, la relativité n'est pas une solution de facilité : la certitude est bien plus reposante. Pourtant, la relativité est la mesure même de l'homme, mesure de sa liberté et mesure de sa responsabilité. La relativité permet à l'homme de réaliser ses aspirations tandis que la fatalité des certitudes ne lui laissait que peu de marge.

Comment l'agriculture peut-elle s'inscrire dans ce ton relatif ? Précisément en exprimant ses potentialités, individuelles et collectives, en s'affirmant, en devenant jour après jour ce qu'elle est. La relativité est la garantie d'un résultat conforme à l'engament.

La Chambre d'agriculture du Jura déploie son activité dans ce contexte relatif valorisant l'engagement. Que peut-on souhaiter de plus, sinon la collaboration de tous pour un projet commun ? Car finalement et malgré les apparences, chacun reçoit selon son mérite.

2.2. D'une assemblée à l'autre ...

La Chambre d'agriculture, c'est d'abord une instance de participation du monde agricole; à travers ses organes (comité, bureau, commissions) composés essentiellement d'agriculteurs, l'agriculture jurassienne exprime et défend ses besoins et ses aspirations.

Nous avons choisi cette année de présenter plus particulièrement l'activité de ces instances représentatives, d'une assemblée à l'autre.

04.03.83 *assemblée des délégués à Courtemelon;*

11.03.83 *le bureau rencontre une délégation du Service des contributions; deux points notamment sont discutés: augmentation exagérée et injustifiée des normes fiscales, imposition inopportune des contributions pour l'exploitation du sol dans des conditions difficiles;*

14.03.83 *séance de bureau; objet principal : le contingentement laitier;*

14.03.83 *une délégation rencontre MM. Rudolf et Crot de la Division du lait de l'OFAG; une discussion de deux heures abouti à un constat de divergence à propos de l'application du contingentement laitier, notamment en zones de montagne;*

31.03.83 *séance de bureau : contingentement, fiscalité, revendications de l'USP, campagnols, avenir de la fromagerie de Alle;*

08.04.83 *séance de bureau : fiscalité, décret sur l'élevage, discussion avec le vétérinaire cantonal; l'après-midi, le bureau rencontre le comité de la société de laiterie de Alle;*

15.04.83 *séance de la commission des affaires sociales : solution globale LAA, allocations familiales;*

18.04.83 *séance de bureau: protection de la nature, MIBA, JURA CARNA, information;*

18.04.83 *le bureau rencontre MM. les ministres F. Lachat et J.-P. Beuret ainsi que MM. H. Cuttat, L. Rais et J.-L. Courtet; objet: fiscalité agricole;*

06.05.83 *séance du comité : décisions sur les principaux objets traités précédemment par le bureau;*

13.05.83 *séance de bureau; rapport du délégué de la Chambre à la commission cantonale du tourisme; experts pour les remaniements parcellaires et pour la commission cantonale pour la protection de la nature;*

18.05.83 *le bureau rencontre MM. J.-P. Beuret et H. Cuttat pour discuter notamment de l'économie laitière jurassienne (une étude sera réalisée par le canton);*

03.06.83 *séance de bureau: consultations diverses et problèmes particuliers; révision de la loi fiscale cantonale;*

04.07.83 *séance de bureau: problèmes d'actualité, restructuration du secrétariat;*

28.07.83 *séance de bureau: fiscalité, problèmes particuliers, modification de l'ordonnance sur les crédits d'investissement;*

28.07.83 *séance du comité: information et décisions sur les objets traités par le bureau:*

29.07.83 *le bureau participe à la réunion annuelle de la Centrale des blés et de la Centrale des oléagineux;*

17.08.83 *séance de bureau : Terre romande, modification de l'arrêté fédéral sur l'économie sucrière, relations entre les organisations agricoles et certains milieux économiques privés;*

14.09.83 *séance de la commission des affaires sociales: mise au point de la solution globale LAA;*

22.09.83 *le bureau et la commission TR rencontrent le président et le directeur de la Terre romande;*

23.09.83 *séance de bureau : primes de culture pour le maïs récolté prématurément, sécheresse en Haute-Ajoie, imposition fiscale des sociétés de laiterie, cotisations à l'USP, renouvellement du comité;*

27.09.83 *séance consacrée à l'informatique dans les organisations agricoles;*

06.10.83 *séance du comité : décisions sur les objets discutés par le bureau; arrêté fédéral sur le financement des contributions à l'exploitation agricole du sol, initiative petits paysans/Denner, projet de commerce de contingents, contingents de Fédération;*

07.11.83 *séance de bureau : fiscalité, conseil des prud'hommes, information, problèmes divers;*

14.11.83 *le bureau rencontre une délégation du Service des contributions; objet : mise sur pied d'une commission paritaire pour l'étude de la fiscalité agricole dans le Jura;*

21.11.83 *séance de la commission des finances;*

28.11.83 *séance de bureau : conseil des prud'hommes, commission d'étude de la fiscalité, problèmes en cours;*

28.11.83 *séance du comité: information et décisions sur les objets traités précédemment par le bureau; les membres suivants sont désignés pour représenter la Chambre d'agriculture au sein de la commission d'étude de la fiscalité : MM. Jean Boillat, Blaise Oriet, Denis Prêtre et Joseph Schaffner;*

07.12.83 *séance de la commission des affaires sociales : LAA et assurance maladie;*

12.12.83 *séance de bureau : renouvellement du comité, contingentement laitier, améliorations foncières dans le Jura;*

12.01.84 *séance de bureau: divers cas particuliers, rapport du délégué au CRIA, plan financier cantonal, problèmes internes (restructuration du secrétariat, renouvellement du comité), rencontre avec le directeur de MIBA;*

16.01.84 *séance de bureau; entrevue avec MM. J.-P. Beuret et H. Cuttat, remaniements parcellaires, plan financier cantonal;*

19.01.84 *séance de la commission des finances;*

19.01.84 *le bureau rencontre les députés agricoles au Parlement pour discuter des plans financiers cantonaux 1984-1988; les montants prévus dans ces plans sont sans commune mesure avec la situation et les besoins effectifs de l'agriculture jurassienne, notamment en matière d'AF; le projet d'assainissement de l'Ecole d'agriculture est également discuté;*

23.01.84 *séance du comité: présentation du rapport sur la politique agricole; décisions sur les objets traités par le bureau; préparation de l'assemblée des délégués;*

02.02.84 *le bureau rencontre M. Juri, directeur de l'USP; objet : cotisations à l'USP, politique agricole;*

09.02.84 *séance de la commission pour la promotion des remaniements parcellaires;*

13.02.84 *le bureau et la commission des finances rencontrent les responsables des coopératives agricoles jurassiennes; objet : financement du secrétariat de la Chambre d'agriculture;*

16.02.84 *séance de bureau: modification de la loi sur l'agriculture (position de la Chambre vaudoise d'agriculture), contingentement laitier, renouvellement du comité;*

21.02.84 *le bureau rencontre MM. Rudolf et Crot, division du lait de l'OFAG, pour discuter du contingentement laitier;*

02.03.84 *séance du comité : décisions sur les matières préparées par le bureau;*

02.03.84 *assemblée des délégués à St-Brais.*

Outre ces séances, il faut rappeler que tous les membres du bureau (à l'exception du secrétaire) ont participé aux multiples séances du groupe de travail pour la définition d'une politique agricole cantonale. De plus, de nombreux contacts particuliers ne font pas l'objet de séances en bonne et due forme. Enfin, la représentation de la Chambre d'agriculture se manifeste par la participation des responsables aux séances, assemblées et manifestations ayant trait à l'agriculture.

Si l'on tient compte de tous ces aspects, on peut imaginer la somme d'engagement et de dévouement qu'implique la défense professionnelle pour des agriculteurs qui ont encore d'autres mandats (politiques ou professionnels) en sus de la responsabilité de leur exploitation. Il n'y a pas de miracle : la défense efficace de la profession implique un engagement important des intéressés eux-mêmes. La Chambre d'agriculture est crédible grâce à cet engagement; il faut s'en féliciter et le reconnaître.

2.3. Actualités agricoles jurassiennes

L'agriculture jurassienne en 1983

Dans notre canton comme ailleurs, l'année agricole 1983 a été marquée par des variations atmosphériques rarement vues: pluies diluviennes jusqu'à fin mai, suivies d'une sévère sécheresse puis de violents ouragans. Malgré cela, les travaux de l'été et de l'automne ont pu être réalisés dans des conditions particulièrement favorables.

En moyenne, l'année agricole jurassienne a été assez bonne; certaines régions ont cependant beaucoup souffert du sec et connaissent des problèmes d'approvisionnement en fourrages. L'invasion de campagnols s'est quelque peu atténuée, sans que l'on puisse considérer ce problème comme résolu.

Pour les principales branches de production, la situation myoenne de l'agriculture jurassienne a été la suivante en 1983 :

***production laitière** : la production s'est maintenue à un bon niveau, de sorte que dans la plupart des sociétés de laiterie, le contingentement sera à nouveau plus sensible. Les possibilités d'adaptation des contingents étant actuellement plus théoriques que réelles, on peut prévoir que les problèmes liés au contingentement reprendront le devant de la scène. A ce sujet, la Chambre d'agriculture souhaite toujours la suppression du contingentement en zones II-IV et une meilleure prise en compte des cas particuliers.*

***production bouchère** : les prix du gros bétail et des veaux se sont maintenus toute l'année à un niveau acceptable, malgré une diminution sensible de la demande. L'évolution actuelle du marché de la viande en Suisse est préoccupante pour l'agriculture en général et pour l'agriculture jurassienne en particulier (la viande de porc supplante progressivement la viande de boeuf). Malgré un marché très fluctuant, la production porcine devrait susciter plus d'attention de la part des producteurs jurassiens.*

productions végétales *: pour les panifiables, la récolte a atteint une bonne moyenne et la qualité a été exceptionnelle; dans les céréales fourragères, il y a eu de grandes disparités de rendement, la récolte moyenne étant plutôt médiocre. Les betteraves sucrières ont mieux tiré leur épingle du jeu que l'on pouvait s'y attendre. Les productions qui ont le plus souffert des conditions météorologiques ont été dans l'ordre: les pommes-de-terre, le colza et le maïs.*

Remaniements parcellaires

Voilà, nous y sommes. Après en avoir déjà beaucoup parlé, l'heure des décisions a sonné. La réforme agraire est à l'ordre du jour de l'agriculture jurassienne.

Rappelons quelques données :

SAU du canton du Jura	*38.000 Ha*
SAU remaniée	*8.000 Ha*
SAU sans reman. nécessaire	*10.500 Ha*
SAU à remanier	***19.500 Ha***
remaniements en cours	*3.500 Ha*
1ère étape Transjurane	*3.800 Ha.*

Si l'on compte environ 8.000.- Fr par hectare à remanier, on constate que le coût total de l'assainissement des structures foncières dans le Jura est de l'ordre de Fr. 150 millions (prix 1983), dont env. 80 % à la charge des collectivités publiques (Confédération, canton, communes). Pour relativiser ces sommes considérables, on peut remarquer que la part cantonale qui s'étalera sur au moins 25 ans n'est pas plus importante que ce que le canton consacrera ces cinq prochaines années à la traversée de Soyhières.

La situation actuelle se présente sous deux aspects:

1. *Une dizaine de remaniements décidés ou en cours, indépendants du projet Transjurane (Les Breuleux, La Chaux-des-Breuleux, Le Peuchapatte, St-Brais, Châtillon, Mettembert, Soulce, Vicques, Fontenais, Montenol).*

2. *Huit remaniements impliqués par le premier tronçon de la Transjurane (Alle, Cornol, Courgenay, Bassecourt, Boécourt, Courfaivre, Develier, Glovelier).*

Pour le premier cas, on peut se féliciter de l'intérêt manifesté par de nombreuses communes et inviter le canton à prendre les dispositions nécessaires (notamment financières) pour ne pas freiner cet élan réjouissant. Mentionnons à ce sujet que plusieurs demandes ont déjà été différées (Le Noirmont, Rebeuvelier, Chevenez, Saulcy, Lugnez, Coeuve).

Dans le second cas, qui concerne des communes de plaine parmi les plus morcellées, tout reste à faire. Convaincue de l'intérêt de ces remaniements pour l'avenir de l'agriculture jurasienne, la Chambre d'agriculture s'engage résolument pour leur réalisation. Jamais cet indispensable assainissement ne pourra être réalisé dans des conditions plus favorables qu'actuellement (participation du fonds des routes nationales).

Les remaniements liés au projet Transjurane sont d'autant plus nécessaires que la route entravera considérablement les activités agricoles : des exploitations seront isolées, des parcelles seront situées au-delà de la route, des déplacements plus longs devront être effectués; les terres en bordure de la TJ seront convoitées par des utilisateurs non agricoles. De plus, le remaniement permettra de récupérer en surface utile ce qui sera soustrait par la route.

Ajoutés aux avantages inhérents à tout remaniement et que l'on peut résumer par deux phrases:

- *augmentation de la productivité,*
- *diminution des frais de production,*

les éléments sus-mentionnés permettent d'affirmer que du point de vue agricole, le remaniement intégral des communes touchées par la Transjurane est non seulement souhaitable, mais qu'il est indispensable.

Rappelons aussi que près des trois quarts des coûts d'un remaniement sont absorbés par des travaux d'investissement (chemins, drainages) qui favoriseront durablement l'exploitation des parcelles. Cette amélioration du réseau de dévestitures n'est pas le moindre aspect à considérer par les exploitants concernés.

Certes, un remaniement n'est pas une mince affaire; comme tout grand projet, il suppose un engagement déterminé des intéressés et une perspective d'ouverture. N'est-ce pas une définition du progrès ?

Politique agricole fédérale

Commençons ce chapitre par une appréciation positive : si l'on compare la situation globale de l'agriculture suisse à l'impasse actuelle du Marché commun agricole, voire à la foire d'empoigne de l'agriculture américaine, force est de constater que la politique agricole suisse s'est révélée jusqu'à présent "globalement positive". L'orientation générale actuelle, basée sur le maintien des exploitations agricoles familiales (il faut parler d'exploitations familiales plutôt que de "grandes" ou de "petites" exploitations) devrait donc être poursuivie.

La politique agricole actuelle n'est cependant pas exempte de contradictions qu'il faut s'efforcer de réduire. Mentionnons en particulier :

- *l'opposition entre un interventionnisme toujours plus touffu et le dynamisme lié à une économie libérale,*
- *l'opposition entre les conséquences de ce dynamisme et les visées générales de la politique agricole,*
- *l'opposition entre une politique fondée sur les acquis (contingentements) et la volonté de réduire les disparités (entre les exploitations de plaine et de montagne, entre les régions, voire entre les cantons),*
- *l'opposition entre une production indigène aux prix suisses et le libéralisme des échanges internationaux.*

Il ne faut pas se leurrer; ces contradictions sont irréductibles. Mais, et c'est là que réside le choix, nous ne sommes pas obligés de nous situer tout d'un côté ou tout de l'autre. Certes, les positions tranchées sont plus populaires, plus "démagogiques ?". Pourtant, ne dit-on pas que la sagesse est l'art de la mesure et la politique l'art du possible ? Même si cette voie est parfois ingrate, c'est grâce à elle que notre bilan a pu être dit "globalement positif".

Ce qu'il faut, c'est développer un cadre général permettant l'expression d'un dynamisme individuel. L'interventionnisme doit s'arrêter au niveau du cadre général. Dans cette optique, il est important aussi de comprendre qu'une ***interdiction*** *est beaucoup moins interventionniste qu'une* ***obligation.***

Concrètement, les thèmes d'actualité de la politique agricole suisse sont les suivants :

- *orientation des productions animales: concurrence entre une production basée sur les fourrages indigènes (lait, viande de boeuf) et des productions hors sol (notamment le porc). Il est préoccupant de constater que grâce à son prix attractif, la viande de porc supplante progressivement, mais inexorablement celle de boeuf sur la table des consommateurs. A cet égard, les mises en garde de la Chambre vaudoise d'agriculture devraient être étudiées attentivement;*

- *contingentement des productions (lait, betteraves, colza): à moyen terme, le déséquilibre régional figé par les contingentements posera de graves problèmes; il est indispensable d'aménager dès à présent des possibilités de rééquilibrage;*

- *les problèmes liés au sol (concurrence pour l'utilisation du sol, aménagement du territoire, prix des terres, fermage) ont aussi une grande acuité; l'agriculture devra défendre toujours plus fermement son principal outil de travail (comme tel et non comme objet de spéculation);*

- *la Chambre d'agriculture s'oppose fermement à l'initiative dite en faveur des petits paysans, soutenue par des milieux qui voudraient bien avoir affaire à une agriculture indigène affaiblie. Dans les considérants des initiateurs, il est surtout fait référence à la surface pour distinguer les exploitations grandes des petites. Cette manière de voir est aberrante lorsque l'on connaît les disparités de production à la surface dans notre pays. Il faut plutôt définir notre politique agricole en fonction des exploitations* ***familiales.***

Politique agricole cantonale

A vrai dire et jusqu'à présent, la politique agricole cantonale en est restée à l'étape de la rhétorique: le dynamisme actuel de l'agriculture jurassienne a surtout été le fait de la profession, le canton se bornant à appliquer les dispositions fédérales.

L'élaboration récente des plans financiers cantonaux pour les années 1984 à 1988 a laissé l'impression que l'agriculture se situe en queue de liste dans les priorités cantonales (sauf pour la fiscalité !), à perte de vue derrière les routes et bien loin des constructions publiques. Le Jura, "canton du bétonnage", qui l'eût cru ?

Le rapport sur la politique agricole cantonale déposé récemment par le groupe de travail devrait contribuer à une meilleure appréciation de l'agriculture par les autorités jurassiennes. Pour l'agriculture, le traitement de ce dossier constituera un test de l'attitude cantonale vis-à-vis d'un secteur qui, toutes activités confondues, représente au moins le cinquième de l'économie jurassienne.

Pour ne pas terminer ce chapitre sur une note en demi-teinte, relevons l'engagement gouvernemental en faveur des remaniements intégraux dans les communes touchées par la Transjurane, ainsi que les bonnes

relations entretenues avec les différents services de la Division de l'agriculture.

La coopération agricole au défi

L'agriculture jurassienne doit d'abord compter sur elle-même. La coopération est l'un des éléments importants de l'engagement professionnel (l'autre étant constitué par le développement des exploitations agricoles proprement dites).

Depuis que la réactivation de l'idée coopérative a été mise à l'ordre du jour par la Chambre d'agriculture, une prise de conscience nouvelle peut être constatée, manifestée notamment par les réalisations suivantes :

- *reprise par les agriculteurs de la Coopérative agricole du Val-Terbi,*
- *restructuration de la station de triage SSJ de Porrentruy,*
- *projet d'une coopérative agricole au Clos-du-Doubs,*
- *réalisation de JURA CARNA,*
- *études de projets de formageries (Clos-du-Doubs, Franches-Montagnes),*
- *projet de reprise de la formagerie de Alle par la société locale.*

En outre, les grandes fédérations (VLG, MIBA) semblent avoir pris davantage conscience des préoccupations régionales, sans que cela ait débouché encore sur une véritable prise en compte de ces aspirations.

La Chambre d'agriculture poursuivra son action pour ré-insérer la coopération agricole dans son milieu propre (les agriculteurs) et lui redonner ainsi sa véritable dimension.

2.4. Activités du secrétariat

Toutes les activités de la Chambre d'agriculture transitent par le secrétariat, qui assume les tâches principales suivantes :

- *secrétariat des organes de la Chambre, préparation des séances, convocations, assistance aux séances, exécution des décisions prises, procès-verbaux;*
- *représentation de la Chambre dans diverses instances, coordination, correspondance, élaboration de dossiers, renseignements, entrevues, etc;*
- *information, rédaction jurassienne de la Terre romande;*
- *gérance de la Centrale des blés du Jura;*
- *gérance de la Centrale des oléagineux du Jura;*
- *administration de la Chambre d'agriculture, cotisations, comptabilité, etc.*

Outre ces tâches générales, le secrétariat s'est occupé en 1983 des deux problèmes particuliers suivants:

A. Mise au point d'une ***solution professionnelle pour l'assurance accidents obligatoire****, en collaboration avec le Service consultatif en assurances (M. Jacques Maître) et la Fondation de prévoyance de l'USP. Cette solution est notamment intéressante au double titre suivant :*

- *elle offre aux employeurs agricoles une simplification administrative optimale,*
- *elle permet à la profession de s'introduire dans un secteur où l'évolution des coûts est préoccupante. L'agriculture pourra ainsi mieux faire valoir son point de vue.*

Jusqu'à présent, trente-trois employeurs agricoles se sont affiliés à la solution globale de la Chambre d'agriculture. La Chambre considère son activité dans ce domaine comme un service à ses membres: une partie des frais qui en résultent devra être couverte par le budget général.

B. ***Etude du renforcement du secrétariat****. Actuellement, le secrétariat de la Chambre d'agriculture est assumé par un secrétaire général à mi-temps (?!) et par une secrétaire à tiers-temps. Avec le*

développement constant des tâches incombant à l'organisation faîtière de l'agriculture jurassienne, un renforcement du secrétariat est devenu indispensable et urgent si la Chambre entend continuer d'assumer son rôle efficacement. A titre comparatif, on relèvera que les Chambres d'agriculture des cantons de GE, FR et VD emploient de quatre à plus de vingt personnes, sans la gestion des Centrales. La situation actuelle du secrétariat est devenue simplement intenable. Dès lors, l'alternative suivante est ouverte :

- *ou l'on réduit les activités, ce qui serait un comble face aux échéances qui se présentent à l'horizon de l'agriculture jurassienne,*
- *ou l'on se donne les moyens de poursuivre et d'intensifier la défense des intérêts professionnels en adaptant les moyens aux besoins.*

Le comité de la Chambre d'agriculture retient le deuxième terme de l'alternative, en proposant des solutions qui ne chargeront que modérément les agriculteurs, même en incluant une cotisation annuelle de Fr. 25.000.- à l'Union suisse des paysans. Ces propositions sont déjà incluses dans le budget 1984 et seront soumises à l'assemblée des délégués.

Centrale des blés

En 1982, le canton du Jura a livré 9.432 tonnes de céréales panifiables à la Confédération. Cette quantité constitue un nouveau record pour notre canton (précédent record : 9.231 to. en 1979).

La prise en charge de cette récolte est répartie comme suit entre les différents centres :

cc Alle	*5.932.140 kg*	*63,45 %*
cc Delémont	*1.145.369 kg*	*12,15 %*
cc Vicques	*1.019.050 kg*	*10,80 %*
ci Bassecourt	*457.920 kg*	*4,85 %*
ci Porrentruy	*294.282 kg*	*3,10 %*
OL Courtételle	*465.750 kg*	*4,95 %*
OL divers	*67.710 kg*	*0,70 %.*

Les deux tiers des céréales panifiables ont été produites en Ajoie.

Malheureusement, la récolte 1982 marque également un record pour la proportion de céréales germées puisque 71,3 % des quantités livrées ont été prise en charge comme telles.

Les livraisons 1983 se présentent sous de meilleurs auspices. Il est probable en effet que les quantités surpasseront celles de 1982 (près de 10.000 tonnes), sans aucun grain germé. Les poids à l'hectolitre sont également très élevés cette année. Il est vraisemblable que l'on ne reverra pas une qualité aussi uniformément bonne avant longtemps.

En 1982, la Centrale des blés a payé 8.885.809,40 Fr pour 9.432.120 kg, soit en moyenne 94,20 Fr par quintal (frais de conditionnement non déduits). Pour 1983, les livraisons jusqu'au 31.1.84 s'élèvent à 6.633.330 kg pour un montant de Fr. 6.984.392,50, soit Fr. 105,30 par quintal (frais de conditionnement non déduits).

Ces différents éléments auxquels on peut ajouter des conditions de récolte optimales et des frais de conditionnement nettement inférieurs à la moyenne des dernières années permettent d'attribuer le qualificatif "bonne" à la campagne 1983 dans le Jura.

Si l'on tient compte des semences de céréales panifiables produites par la Société des sélectionneurs jurassiens et des quantités affectées à l'approvisionnement direct, on constate que le rendement moyen est tout proche de 40 kg à l'are pour 2.672 hectares de céréales panifiables. Ce chiffre, assez faible, laisse une marge encore appréciable pour des améliorations de productivité. Il est donc probable que la Centrale des blés pourra faire état de nouveaux records quantitatifs ces prochaines années. Souhaitons que les conditions de récolte connues en 1983 ne restent pas une rare exception.

Centale des oléagineux

En 1983, la Centrale des oléagineux a livré 1.047.308 kg de graines de colza séché à 4,5 % H2O, représentant un montant brut (sans frais de conditionnement) de Fr. 2.146.760,05. 813,6 tonnes ont été livrées par l'intermédiaire du centre de ramassage de Alle et 233,7 to. par celui de Delémont (y compris quelques producteurs des districts de Courtelary, Laufon et Moutier).

La Centrale des oléagineux a aussi commercialisé 868.000 kg de tourteaux de colza représentant un montant de Fr. 500.851,70.

La récolte de colza 1983 a été assez faible : 22,5 kg brut, 20,5 kg net pour l'ensemble du Jura (resp. 23,0/21,1 kg en Ajoie et 21,7/19,6 kg dans le rayon du centre de ramassage de Delémont). Malgré une surface sensiblement plus importante, la récolte globale a été inférieure de plus de 10 % à celle de 1982. Par contre, les conditions de récolte ont été favorables et le prix à la production a été amélioré de 198.- à 205.- francs. En fait, l'amélioration a été un peu inférieure, puisqu'une subvention au séchage a été supprimée.

Pour la première fois en 1983, des contrôles de surface par sondage ont été opérés, sur instruction de la Confédération. Quelques cas de dépassement ont été constatés qui ont occasionné des réductions de prix et pas mal de mécontentement. Cette mesure, appliquée sans crier gare, n'est pas condamnable en soi, mais devrait être appliquée avec plus de souplesse : il n'y a pratiquement aucune tolérance; or, les parcelles ne sont pas à géométrie variable !

La Centrale des oléagineux a également procédé à la répartition du contingent de 485 hectares pour la campagne 1984. Les demandes portaient sur 595 hectares et n'ont donc pu être que partiellement satisfaites; 216 agriculteurs ont obtenu un contingent.

Dans cette opération, la Centrale est limitée par des prescriptions strictes et ne peut malheureusement pas attribuer plus que le contingent octroyé au canton.

Etant donné la situation de manque qui règne actuellement sur le marché, aussi bien pour l'huile que pour les tourteaux de colza, la Chambre d'agriculture du Jura demande une extension du contingent global suisse et une répartition tenant compte de la situation existante dans chaque canton. La même revendication vaut pour les betteraves sucrières où le Jura est loin d'avoir une part équitable. Un dossier a été établi à cet effet.

2.5. Conclusion

La société post-industrielle se met en place chaque jour sous nos yeux; c'est une société de plus en plus complexe disposant de moyens techniques toujours plus sophistiqués, impliquant à leur tour des dispositifs de gestion et de contrôle toujours plus importants. L'agriculture est prise dans ce mouvement, qu'elle le veuille ou non. La loi fondamentale reste cependant la même : s'adapter ou disparaître; simplement, les choses vont un peu plus vite aujoud'hui qu'hier.

Dans un tel contexte, la prospective, la prévoyance, la préparation au changement, l'information, la formation, la souplesse, la capacité d'adaptation sont des éléments bien plus importants que naguère. En s'inscrivant dans cette perspective, l'action de la Chambre d'agriculture du Jura est plus nécessaire aujourd'hui qu'hier et le sera plus encore demain qu'aujourd'hui.

Posons une question surprenante : qu'est-ce que la Chambre d'agriculture du Jura ?

C'est une organisation, certes, mais d'où tire-t-elle sa légitimité ?

- *de ses organes statutaires, et en premier lieu, de l'assemblée des délégués;*
- *de son action, et cela d'autant plus que cette action correspond aux intérêts généraux de ses mandants.*

Mais, au-delà de ces expressions concrètes, la Chambre d'agriculture du Jura est aussi quelque chose d'abstrait, un nom, une représentation. Ce dernier trait est plus important qu'il n'y paraît : les idées changent le monde.

Depuis sa création, la Chambre d'agriculture du Jura veut représenter une certaine idée de l'agriculture jurassienne, l'idée d'une agriculture dynamique, confiante en ses valeurs et en ses ressources, capable d'accueillir sans crainte l'avenir qui se présente chaque jour. Telle est et veut demeurer la Chambre d'agriculture du Jura.

3. PROGRAMME D'ACTIVITE 1984

En 1984, les problème suivants retiendront particulièrement l'attention de la Chambre d'agriculture du Jura :

Politique agricole fédérale

- *contingentement laitier, contingents de Fédération, commerce de contingents;*
- *orientation des productions, répartition du contingent supplémentaire de betteraves sucrières, extension du contingent de colza;*
- *adaptation des prix agricoles et autres mesures;*
- *révision du droit foncier, statut du fermage;*
- *mesures particulières en faveur de l'agriculture des régions défavorisées: subsides à la surface, par UGB, allocations familiales;*
- *initiative dite en faveur des petits paysans.*

Dans chaque cas, la Chambre d'agriculture s'efforcera de présenter et de défendre les aspirations et les intérêts de l'agriculture jurassienne.

Politique cantonale

- *améliorations foncières, remaniements parcellaires; révision de la LAF cantonale;*
- *participer à l'élaboration d'une politique agricole cantonale sur la base du rapport établi par le groupe de travail;*
- *aménagement du territoire, protection de l'aire agricole, tracé de la Transjurane;*
- *protection de la nature, problème d'environnement, campagnols, boues d'épuration;*
- *fiscalité: participer à l'étude de la fiscalité agricole.*

Divers

- *réaliser le renforcement du secrétariat;*
- *poursuivre l'étude des structures de l'économie laitière et l'action de sensibilisation pour une décentralisation de l'activité des Fédérations VLG et MIBA;*
- *développer l'information : presse, radio locale, publication éventuelle d'un bulletin interne:*
- *politique des assurances en agriculture;*
- *préparer le 10e anniversaire de la Chambre d'agriculture du Jura.*

En outre et selon les circonstances, la Chambre d'agriculture prendra toutes mesures utiles à la promotion de l'agriculture jurassienne et à la sauvegarde de ses intérêts. Une attention toute particulière sera vouée aux questions liées à la Transjurane : tracé de la route, réalisation de remaniements parcellaires intégraux dans les communes touchées.

COMPTES 1983 ET BUDGET 1984

Compte de profits et pertes

Recettes

- Cotisations des organisations membres
- Contributions des coopératives
- Contributions des exploitations agricoles
- Contributions des Fédérations (MIBA, VLG, MIBE)
- Contributions diverses

- Gérance de la centrale des blés du Jura
- Gérance de la centrale des oléagineux du Jura
- Centrale oléag., particip. des centres de ramassage
- Rédaction jurassienne de La Terre Romande

- Intérêts

Total

Dépenses

- Frais de séances (comité, bureau, commis., assemblée)

- Secrétariat général, salaires + charges sociales
- Secrétariat adjoint, salaires + charges sociales (6 mois
- Travaux effectués par des tiers
- Frais de représentation et de déplacements

- Frais administratifs (matériel de bureau, frais d'imprimerie, photocopies, divers)
- Frais de port et de téléphone, taxes du CCP
- Location du bureau, nettoyage, électricité

- Cotisations, abonnements, dons divers
- Cotisation jurassienne à l'Union suisse des paysans
- Différence sur PP

- Amortissement du mobilier
- Amortissement sur participations (JURA CARNA)

- Reliquat actif

Total

BUDGET 1983	COMPTES 1983	BUDGET 1984
3.200.--	3.165.--	3.200.--
18.000.--	20.451,10	35.000.--
9.000.--	8.980.--	31.500.--
12.200.--	12.300.--	12.300.--
200.--	450.--	500.--
24.000.--	29.687,35	30.000.--
40.000.--	50.377,80	48.000.--
-	-	12.000.--
4.000.--	4.000.--	4.000.--
1.400.--	1.835,90	2.500.--
112.000.--	131.247,15	179.000.--

14.000.--	10.090,20	15.000.--
64.000.--	62.971,70	66.000.--
-	-	37.000.--
5.000.--	5.000.--	-
4.000.--	4.360,90	6.000.--
9.150.--	5.612,50	11.000.--
3.500.--	3.251,50	4.000.--
3.500.--	3.638,45	4.000.--
4.000.--	5.284.--	5.000.--
1.000.--	1.000.--	25.000.--
-	8.--	-
3.000.--	3.360,15	4.000.--
-	3.999.--	-
850.--	22.670,75	2.000.--
112.000.--	131.247,15	179.000.--

Bilan au début de l'exercice (1.1.1983)

	ACTIFS	PASSIFS	
Caisse	98,75	880.--	Transitoires (TR)
Chèques postaux	648,10	1.234,90	Transitoires (AFB)
Banque	50.522,95	2.000.--	Transitoires (CAJ)
Mobilier	1.--	20.000.--	Fonds de réserve
Participations	4.001.--	31.156,90	Capital
Total	55.271,80	55.271,80	

Bilan à la fin de l'exercice (31.12.83)

	ACTIFS	PASSIFS	
Caisse	403,15	480.--	Tansitoires (TR)
Chèques postaux	2.613,95	230,80	Transitoires (AFB)
Banque	76.518,35	5.000.--	Transitoires (CAJ)
Mobilier	1.--	40.000.--	Fonds de réserve
Participations	2.--	33.827,65	Capital
Total	79.538,45	79.538,45	

Modification de la fortune

Fortune à la fin de l'exercice	Fr	73.827,65
Fortune au début de l'exercice	Fr	51.156,90
Augmentation de la fortune	Fr	22.670,75

Rapport des vérificateurs

Les soussignés ont procédé au bureau de la Chambre d'agriculture à la vérification des comptes de l'organisation. Ils ont procédé à un pointage des pièces comptables et des écritures. Le tout est présenté dans les formes requises. Le résultat de l'exercice permet une augmentation de fortune de Fr. 22.670,75. Il a été procédé à un amortissement de Fr. 4.000.- sur diverses participations et à l'achat d'une machine à écrire de Fr. 3.360,15.

Dans ces conditions, les soussignés recommandent à l'assemblée d'accepter les comptes 1983 avec remerciements aux responsables.

Les vérificateurs

Joseph Comte Henri Laville

STATISTIQUES ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Résultats du recensement du bétail du 21.4.83

	1980	1982	1983
Possesseurs de bovins	1.624	1.549	1.523
Bovins	57.206	55.836	56.015
Possesseurs de chevaux	594	662	645
Chevaux	2.748	2.805	2.955
Porcs	16.009	10.483	10.898
Volailles	234.641	141.748	131.847
Moutons et chèvres	4.692	3.357	3.478
Colonies d'abeilles		9.235	9.077

Sources : 1980 : recensement fédéral de l'agriculture
1982, 1983 : recensement du 21 avril.

Principales productions végétales en 1980 et en 1983

Froment	2.287 Ha	2.392 Ha
Seigle	231	129
Epeautre	161	148
Orge	3.434	3.745
Avoine	680	588
Maïs-grain	322	244
Colza	396	485
Betteraves sucrières	67	163.

Sources : 1980 : recensement fédéral de l'agriculture
1983 : Service de l'économie rurale (selon primes de culture).

Prix et subventions agricoles depuis le 1.7.83

Lait, prix de base	91	ct

Contribution par vache dont le lait n'est pas commercialisé

- de la 2e à la 10e vache,	1.350.-- Fr	zones II-IV
- de la 2e à la 10e vache,	1.250.-- Fr	autres zones
- de la 11e à la 20e vache,	1.250.-- Fr	
- de la 21e à la 50e vache,	950.-- Fr	
- de la 51e à la 100e vache,	600.-- Fr	
- dès la 101e vache,	400.-- Fr.	

Prix indicatifs moyens du bétail de boucherie

- génisses et boeufs IA	5,85 Fr +/- 25 ct
- taureaux AI	5,85 Fr +/- 25 ct
- vaches IID	4,40 Fr +/- 30 ct
- veaux d'étal AA/A	8,50 Fr +/- 50 ct
- porcs d'étal	4,70 Fr +/- 40 ct
- agneaux jusqu'à 40 kg	6,05 Fr +/- 15 ct

Oeufs	29	ct

- supplément de 2 ct pour les oeufs provenant de garde conforme à la loi sur la protection des animaux.

Céréales panifiables

- froment Ia	112.-- Fr
- froment I	107.-- Fr
- froment II	103.-- Fr
- froment III	99.-- Fr
- froment IV	94.-- Fr
- seigle	97.-- Fr
- épeautre	95.-- Fr

Subsides à l'hectare pour les céréales panifiables

- terrains en pente en dehors des régions de montagne	800.-- Fr
- zone intermédiaire élargie	250.-- Fr
- zone intermédiaire	550.-- Fr
- zone préalpine des collines	800.-- Fr
- zone de montagne I	950.-- Fr
- zones de montagne II-IV	1.150.-- Fr.

Primes de cultures pour céréales fourragères (Fr./Ha)

Primes de base (orge + avoine)

- les 5 premiers hectares	1.300.-- Fr
- de 5 à 10 hectares	1.100.-- Fr
- plus de 10 hectares	1.000.-- Fr

(maïs grain, resp. 1.050.-, 600.- et 300.- fr/Ha).

Suppléments de montagne

- terrains en pente	800.-- Fr
- zone intermédiaire élargie	200.-- Fr
- zone intermédiaire	350.-- Fr
- zone préalpine des collines	650.-- Fr
- zone de montagne I	800.-- Fr
- zone de montagne II - IV	950.-- Fr.

Remarque : les contributions ci-dessus sont l'objet d'une réduction de 10 %, à l'exception de celles versées dans les régions de montagne.

Indice des prix des produits agricoles (1976 = 100)

	1982	1983
Céréales panifiables	109,3	112,8
Pommes-de-terre	106,1	117,2
Légumes	83,7	89,6
Fruits	117,0	107,4
Gros bétail de boucherie	107,0	111,1
Veaux de boucherie	107,5	113,7
Bovins de boucherie, total	107,2	111,9
Porcs de boucherie	97,7	96,0
Lait	116,3	122,7
Oeufs	124,0	125,2
Total	**109,4**	**113,3**

Indice des prix des moyens de production (1976 = 100)

Fourrages	115,3	117,1
Semences	102,7	110,6
Antiparasitaires	97,5	101,0
Engrais	110,3	107,5
Carburants	151,9	144,4
Electricité	109,0	111,4
Assurances	146,2	152,0 (!)
Machines	121,8	126,2
Constructions	127,8	131,8
Intérêts, lère hypoth.	101,3	95,1
Main-d'oeuvre extra-fam.	132,4	137,9
Total	**118,4**	**119,8.**

Adresse du secrétariat :

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
Case postale 40
2853 Courfaivre

Tél. 066 / [redacted] 36.
567144

- * -

ORGANES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA (suite)

La Commission des affaires sociales

MM. Claude Ackermann, président, Blaise Oriet, secrétaire, Mme Gabrielle Simonin, Porrentruy et MM. Paul Cert, Seleute, Jacques Maître, Bassecourt et Paul Queloz, St-Brais.

La Commission pour l'aménagement du territoire

MM. Bernard Beuret, président, Pierre Frund, secrétaire, Martin Oeuvray et Georges Queloz.

La Commission de production animale

MM. Luc Fleury, président, Raphaël Brahier, Lajoux, vice-président, André Renfer, Courfaivre, secrétaire, Henri Charrière, Recolaine, Henri Frésard, Les Rouges-Terres, Isaac Gerber, Henri Huelin, Les Emibois, Marcel Koller, Bourrignon, Pierre Marchand, Alle, Ernest Rihs, Courrendlin, Henri Schmid, Courtemelon.

La Commission de La Terre Romande

MM. Robert Frund, président, Blaise Oriet, secrétaire, Mme Mathilde Jolidon et MM. Jean-Marie Aubry, La Chaux-des-Breuleux, Joseph Comte, Courtetelle et Jean Paupe.

La Commission pour l'étude de l'économie laitière

MM. Robert Frund, président, Blaise Oriet, secrétaire, Bernard Beuchat, Epauvillers, Bernard Beuret, Gabriel Cattin, Le Boéchet et Joseph Schaffner.

La Commission des finances

MM. Gabriel Cattin, Ueli Frei, Courrendlin, Robert Frund, Blaise Oriet, Jean Paupe et Joseph Schaffner.

Délégués à l'USP : MM. Joseph Schaffner, Bourrignon
Joseph Willemin, Epauvillers

Délégué à la **FSASR** M. Jean-Louis Chételat, Courtételle

Délégué au **CRIA :** M. Camille Wermeille, Saignelégier.

ORGANISATIONS MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

5 Sociétés régionales d'agriculture
6 Associations de paysannes
63 Sociétés de laiterie
8 Coopératives agricoles (associations agricoles)
3 Centres collecteurs de céréales
9 Organisations de l'élevage chevalin
5 Fédérations d'élevage bovin
43 Syndicats d'élevage bovin
11 Organisations de l'élevage du menu bétail
3 Groupements d'aviculture
2 Sociétés régionales d'apiculture

Association cunicole Ajoie
Association des fermiers du Jura et du canton de NE
Assoc. des gr. d'études agric. et en éc. familiale
Association des jeunes éleveurs francs-montagnards
Association des planteurs de tabac d'Ajoie
Assoc. des propriétaires de forêt de Delémont & env.
Association des propriétaires de tracteurs
Associatioon des sociétés de cavalerie du Jura
COPAMAC, Coopérative pour l'achat de mat. de constr.
Fédération d'apiculture du Canton du Jura
Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen
Fête des paysans jurassiens
Groupement des engraisseurs de bétail bovin d'Ajoie
Groupement des maîtres-agriculteurs du Jura
JURA CARNA sa, Comptoir de la viande
JURANICO, Coop. agricole pour l'écoulement des anim.
Service de dépannage agricole du Jura
Société des anciens élèves de l'ECA de Courtemelon
Société jurassienne des propriétaires de silos
Société jurassienne de testage et d'insémination
Société des sélectionneurs jurassiens (SSJ)
Syndicat paysan des Franches-Montagnes
Union des Moulins du Jura
Union des producteurs suisses (UPS-section Jura).
Société des vétérinaires jurassiens

183 organisations membres.

- * -